

CONSEIL COMMUNAL DE BURSINS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 18 juin 2024 – 19H30

Président : Devalte Claude

Secrétaire : Wainwright Alexandra

Le Président ouvre la séance à 19h33 et donne lecture de l'ordre du jour.

1. Appel

Conseillers/ères convoqués	35
présents	24
excusés	9
absents non excusés	1

Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement siéger.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 12.12.2023
3. Élections du président, vice-président, des scrutateurs et de leurs suppléants
4. Élection de la commission des finances
5. Élection de la commission de gestion
6. Démission et admission
7. Préavis municipal n° 01/2024 : Comptes 2023
8. Préavis municipal n° 02/2024 : Gestion 2023
9. Préavis municipal n° 03/2024 : Arrêté d'imposition 2025
10. Préavis municipal n° 04/2024 : Révision taxes séjour et résidences secondaires
11. Préavis municipal n° 05/2024 : Crédit d'investissement
Panneaux photovoltaïques salle communale
12. Préavis municipal n° 06/2024 : Crédit d'investissement
Panneaux photovoltaïques bâtiment de la boulangerie
13. Préavis municipal n° 07/2024 : Crédit d'investissement
Panneaux photovoltaïques bâtiment Volg
14. Postulat n° 01/2023 : Étude d'un chauffage à distance pour la commune
15. Postulat n° 02/2023 : Étude d'une zone à 30km/h dans le village
16. Communication des délégués
17. Communication de la Municipalité
18. Communication du Bureau
19. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du PV de la séance du 12.12.2023

Personne n'en demande lecture.

Mme Gavin remarque que, lors du Conseil communal de décembre dernier, elle avait demandé que les PV soient envoyés avant le mois précédent le Conseil suivant.

Le Président en prend bonne note.

Le PV est accepté à l'unanimité.

3. Élections du président, vice-président, des scrutateurs et de leurs suppléants

Élection du président :

M. Claude Devalte est candidat à sa réélection.

Il n'y a pas d'autres candidats.

M. Claude Devalte est réélu par applaudissements.

Il remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

Élection du vice-président :

Mme Floriane Beetschen est candidate à sa réélection.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Mme Floriane Beetschen est réélue par applaudissements.

Élection des scrutateurs :

Mme Charlotte Martin et M. Marciano D'Amario sont candidats à leur réélection.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Mme Charlotte Martin et M. Marciano D'Amario sont réélus par acclamation.

Élection des scrutateurs-suppléants :

Mme Florence Porreca est candidate à sa réélection.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Mme Florence Porreca est réélue par applaudissements.

Le Président rappelle qu'il manque toujours un scrutateur-suppléant.

4. Élection de la commission des finances

Mmes Véronique Gunther et Jasmine Jemora ainsi que MM. Corentin Joye, Joël Martin et Marcellino Meleddu sont candidats à leur réélection.

Il n'y a pas d'autres candidats.

La commission des finances est réélue par applaudissements tel que présentée.

5. Élection de la commission de gestion

Mmes Anne Guisolan et Michelle Gavin ainsi que MM. Olivier Humbert, Nicolas Gunther et Roland Haenni sont candidats à leur réélection.

Il n'y a pas d'autres candidats.

La commission de gestion est réélue par applaudissements tel que présentée.

6. Démission et admission

Le Président informe que M. Loic Parmelin a quitté la commune de Bursins et donne lecture de sa lettre de démission.

Mme Ida D'Amario est nommée membre du Conseil communal pour le remplacer.

Étant excusée pour cette séance, elle sera assermentée lors du prochain Conseil communal au mois de novembre.

7. Préavis municipal n° 01/2024 - Comptes 2023

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission de gestion qui donne lecture du rapport.

Conclusion : la commission de gestion suggère d'accepter les comptes de l'année 2023 tel que présentés et d'en donner décharge à la commission de gestion, à la boursière communale et à la Municipalité.

M. le Syndic Philippe Parmelin donne un complément d'information par rapport à la répartition des charges, des revenus et de l'évolution de la dette (pdf en pj).

Le Président donne lecture des conclusions du préavis municipal.

Il n'y a pas de questions. Le Président au vote.

Le préavis n°01/2024 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis municipal n° 02/2024 - Gestion 2023

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission de gestion qui donne lecture du rapport.

Conclusion : la commission de gestion suggère de suivre les conclusions du préavis municipal n° 02/2024 et de donner décharge à la Municipalité.

Le Président donne lecture des conclusions du préavis municipal.

Il n'y a pas de questions. Le Président au vote.

Le préavis n°02/2024 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis municipal n° 03/2024 - Arrêté d'imposition 2025

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission des finances qui donne lecture du rapport.

Conclusion : la commission des finances propose d'accepter le préavis n°03/2024 tel que présenté.

Le Président donne lecture des conclusions du préavis municipal.

Il n'y a pas de questions. Le Président au vote.

Le préavis n°03/2024 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis municipal n° 04/2024 - Révision taxes séjour et résidences secondaires

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission règlements et statuts.

Conclusion : la commission règlements et statuts propose d'approuver le préavis municipal n° 04/2024 tel que présenté.

Le Président donne lecture des conclusions du préavis municipal.

Il n'y a pas de questions. Le Président au vote.

Le préavis n°04/2024 est accepté à l'unanimité.

11. Préavis municipal n° 05/2024 - Crédit d'investissement Panneaux photovoltaïques Salle communale

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission des finances qui donne lecture du rapport.

Conclusion : la commission propose d'accepter le préavis n° 05/2024 tel que présenté.

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission construction et urbanisme qui donne lecture du rapport.

Conclusion : la commission propose d'accepter le préavis n° 05/2024 tel que proposé.

Le Président donne lecture des conclusions du préavis municipal.

M. le Municipal Francis Mondoux précise que l'amortissement du coût de ce projet se fera sur une période de 30 ans car il s'agit d'un bâtiment administratif.

M. Nicolas Gunther demande si le surplus d'électricité sera revendu à la Romande Energie et s'il s'agit d'un prix fixe.

M. le Municipal Mondoux confirme que le surplus sera bien revendu à la Romande Energie. Il précise que le prix du kWh est actuellement de 18ct mais qu'il peut être variable selon le prix du marché.

Mme Jasmine Jemora demande à la Municipalité s'il serait possible d'établir, dès l'installation des panneaux solaires, un rapport de production et de consommation. Elle souhaiterait avoir une comparaison des chiffres et prix d'achat après une année de consommation afin de pouvoir déterminer quelle serait la meilleure manière de réinjecter cette électricité dans la communauté.

M. le Municipal Mondoux confirme qu'il y aura un contrôle de l'autoconsommation et de ce qui sera revendu à la Romande Energie.

Mme Anne Guisolan demande si l'isolation thermique du toit sur le centre communal a été contrôlée et si elle est adéquate.

M. le Municipal Mondoux informe que les panneaux seront placés sur la partie arrière (grande salle) qui a été refaite. Il n'y aura pas de panneaux solaires sur le restaurant.
M. le Syndic précise que l'isolation a été refaite par M. Chabloz.

M. Chabloz informe que la toiture en elle-même n'est pas isolée. Ce sont surtout les plafonds qui sont isolés.

Il n'y a pas d'autres questions. Le Président au vote.

Le préavis n° 05/2024 est accepté à la majorité.
23 avis favorables, 1 avis contraire.

12. Préavis municipal n° 06/2024 - Crédit d'investissement Panneaux photovoltaïques Bâtiment de la boulangerie

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission des finances qui donne lecture du rapport.

Conclusion : la commission propose d'accepter le préavis n° 06/2024 tel que présenté.

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission construction et urbanisme qui donne lecture du rapport.

Conclusion : la commission propose d'accepter le préavis n° 06/2024 tel que présenté.

Le Président donne lecture des conclusions du préavis municipal.

Il n'y a pas de questions. Le Président au vote.

Le préavis n° 06/2024 est accepté à la majorité.
23 avis favorables, 1 abstention.

13. Préavis municipal n° 07/2024 - Crédit d'investissement Panneaux photovoltaïques Bâtiment Volg

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission des finances qui donne lecture du rapport.

Conclusion : la commission propose d'accepter le préavis n° 07/2024 tel que présenté.

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission construction et urbanisme qui donne lecture du rapport.

Conclusion : la commission propose d'accepter le préavis n° 07/2024 tel que présenté.

Le Président donne lecture des conclusions du préavis municipal.

M. Gian Paolo Patelli demande quelle est la surface totale en m2 des panneaux photovoltaïques sur les 3 projets.

M. le Municipal Mondoux communique les informations suivantes :

- toiture du bâtiment communal : 169 m2 de panneaux photovoltaïques

- toiture de la boulangerie : 103 m2 de panneaux photovoltaïques
- toiture du bâtiment Volg : 115 m2 de panneaux photovoltaïques

Il n'y a pas d'autres questions. Le Président au vote.

Le préavis n° 07/2024 est accepté à la majorité.
23 avis favorables, 1 abstention.

14. Postulat n° 01/2023 - Étude d'un chauffage à distance pour la commune

Toutes les expertises demandées n'étant pas encore réceptionnées pour l'élaboration du rapport, la remise du rapport par la Municipalité au Conseil est reportée au Conseil communal du 10 décembre 2024.

15. Postulat n° 02/2023 - Étude d'une zone à 30km/h dans le village

Lors du conseil communal du 7 novembre dernier, le Conseil communal a donné mission à la Municipalité d'effectuer une étude concernant ce postulat et d'en remettre rapport au Conseil.

Le Président remercie la Municipalité du temps consacré à l'élaboration de ce rapport et passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc pour la lecture du rapport.

Mme Véronique Gunther donne lecture du rapport.
Elle remercie la Municipalité d'avoir répondu favorablement à ce postulat et recommande au Conseil d'accepter le rapport tel que présenté.

Mme Floriane Beetschen demande de préciser sur quoi le Conseil doit voter.

Le Président explique que le vote se fait sur la nature du rapport de la Municipalité. Le postulat est une demande informelle du Conseil à la Municipalité de faire une étude sur une problématique ou un cas précis. Dans la mesure où la Municipalité remplit son obligation d'établir un rapport ou une étude, libre choix ensuite au Conseil communal d'accepter ou pas le rapport présenté par la Municipalité.

Mme Gunther précise que la Municipalité a répondu favorablement au postulat mais pas pour les raisons demandées. Ces raisons sont exposées dans la réponse de la Municipalité à ce postulat. Pour des raisons techniques il est important d'abaisser la vitesse à 30km/h dans cette zone pour pouvoir répondre aux demandes techniques qui sont exigées.

Mme Dorothée Prod'hom demande quelles sont les raisons techniques.

M. le Syndic explique que le revêtement phono absorbant est mou et qu'il s'use très rapidement. Des mesures ont été faites par rapport au bruit généré par la route, et il a été constaté que le niveau sonore est deux décibels au-dessus de la norme. Il précise qu'un abaissement de 10km/h correspond à une baisse de niveau sonore d'un décibel. Si la vitesse est réduite de 50 à 30km/h dans le village cela permettrait de réduire le niveau sonore de 2db. La commission cantonale se réunira en principe fin septembre 2024.

Mme Anne Guisolan demande dans quelle zone la vitesse serait réduite.

M. le Syndic précise qu'elle serait limitée à la zone qui va de l'entrée est de Bursins jusqu'au bâtiment Volg.

Mme Anne Guisolan demande pourquoi la zone est arrêtée au bâtiment Volg.

M. le Syndic explique que, s'agissant d'une route cantonale, la traversée de la localité ne peut être abaissée à 30km/h que sur certains tronçons.

Mme Anne Guisolan remarque que sur la Grand Rue il y aura un problème de bruit dû aux accélérations des véhicules.

M. le Syndic précise qu'à ce jour le canton est favorable à la réduction de la vitesse sur la zone précitée mais que ce sera la commission qui prendra la décision.

Mme Floriane Beetschen demande s'il y aura une pose de chicanes.

M. le Syndic informe que ce n'est pas possible à cause du marquage au sol et du totem.

M. Joël Martin a constaté, en traversant la commune de Vich, qu'il y a une limitation nocturne de la vitesse autorisée à 30km/h et demande si cette solution serait envisageable à Bursins car il n'y a pas de commerces à cet endroit.

M. le Syndic informe qu'à la suite de l'analyse faite, la 1ère commission ne veut pas aller plus loin.

Il n'y a pas d'autres questions.

Le Président passe au vote.

Le Postulat n° 02/2023 est accepté à la majorité.
15 avis favorables – 4 avis contraires – 5 abstentions.

16. Communication des délégués

APEC :

M. Cédric Chabloz informe que le projet de la nouvelle STEP se poursuit. Si tout se passe bien, la mise à l'enquête devrait être effectuée en fin d'année.

ENJEU :

Mme Anne Guisolan informe que cette année il y a eu deux Conseils intercommunaux les 20 mars et 12 juin 2024. Elle donne lecture des décisions prises lors de ces deux Conseils intercommunaux.

SIDERE :

Concernant la source du Rosey M. Cédric Chabloz informe que durant l'année qui vient des calculs qui seront faits par rapport aux eaux de différentes zones de la source (S1, S2 et S3).
Durée : environ une année.

17. Communication de la Municipalité

Concernant le PACom, Mme la Municipale Laurence Pinel informe que le projet de PACom a été envoyé au canton pour un examen préalable et que leur retour a été reçu mi-mars 2024. Les changements demandés par le canton ont été adaptés. Une présentation a été faite à la commission du Conseil. La commune a informé les propriétaires touchés par le droit à bâtir.

Fin août/début septembre 2024, une présentation publique sera faite pendant la mise à l'enquête publique.

En cas d'oppositions il y aura une conciliation et une enquête supplémentaire.

Si le PACom est approuvé par le Conseil communal, il sera envoyé au canton pour obtenir son approbation.

Concernant le self-service de bois à Bursins, une inauguration a eu lieu le 22 mars. La commune est satisfaite des ventes. Mme Pinel informe qu'il y a eu très peu de vols. Ce self-service a été mis en place pour encourager la population à utiliser le bois local. Elle précise également que les habitants de quelques communes avoisinantes viennent s'y approvisionner en bois.

L'Assemblée générale des membres du groupement forestier a soutenu la commune de Bursins dans le souhait de reprendre les activités de la scierie de Marchissy. Le but est de pouvoir scier du bois de nos forêts.

Concernant l'Auberge communale, M. le Municipal Mondoux informe qu'il y a eu des frais imprévus pour la mise en conformité des installations de la cuisine et du bar.

L'appartement du 1er étage a également nécessité une mise en conformité du système électrique.

Une mise à niveau de la cuisine et du bar du restaurant a été faite mais il a été difficile de retrouver certaines pièces de rechange car le bar est daté.

Il informe par ailleurs qu'il y a eu un contrôle radar le 6 février de 11h à 12h.

110 véhicules ont été contrôlés. Il y a eu 0% d'infractions constatées.

Durant la même période dans le canton de Vaud les infractions constatées représentent 2.59%.

Mme la Municipale Laure Hauswirth informe que des noms ont pu être donnés à plusieurs chemins, grâce à la Commission ad hoc. Des enseignes avec les noms respectifs de 5 chemins ont pu être installées (pdf en pj).

Le PECC (Plan Énergie et Climat Communal) avance bien et les délais prévus sont respectés. Le but de ce plan est de mettre en place des actions favorables pour le climat et la biodiversité.

Le PECC a débuté en août 2023. Un diagnostic a été fait. Un sondage a été fait auprès de la population entre novembre et décembre 2023. La commune a reçu un retour de plus de 80 personnes. En janvier 2024, un atelier a été organisé pour établir la vision et les objectifs.

En mars 2024, un atelier participatif a été organisé afin de préciser les priorités, réfléchir à la mise en oeuvre des actions et recueillir des idées complémentaires.

Un document est en cours d'élaboration et il sera un point d'appui pour les actions qui seront mises en oeuvre durant les 3 années qui suivront. Ce document devrait être finalisé en juillet 2024.

Mme la Municipale Marinella Page donne quelques statistiques sur les stations VLS Publibike. Une forte croissance a été constatée sur le nombre de trajets effectués en 2023 par rapport à 2022 (pdf en pj).

Horaires des transports publics 2025 (pdf en pj).

Une excellente fréquentation a été constatée sur la ligne de car 835, ce qui permet d'obtenir des subventions cantonales. Mme Page précise que si les lignes de bus n'atteignent pas une fréquentation minimale, le canton retire les subventions et ce sont les communes qui doivent financer les lignes de bus.

Il y aura un chamboulement des horaires. L'impact des changements d'horaires impliquera une augmentation des trajets de quelques minutes. Les horaires des cars postaux impactent aussi les écoles.

Une discussion avec la DGEO est en cours pour aligner l'heure d'entrée en classe des écoliers. Celle-ci sera décalée de 15 minutes (8h10 au lieu de 7h55).

Une importante communication sur les horaires sera faite au public à l'automne.

Les médailles « Secret des lieux » de Bursins sont une manière de valoriser le patrimoine et les histoires de Bursins, des bâtiments et des lieux.

Ces médailles comprendront un QR code qui permettra d'avoir accès à des informations sur les lieux concernés.

Il sera aussi possible de devenir administrateur d'une médaille afin de compléter les informations qui seront mises à disposition.

M. Le Syndic remercie de la confiance témoignée.

Il informe que le 1er août sera fêté à Bursins avec le groupe Aliose, qui sera l'invité d'honneur. Il y aura un apéritif organisé.

18. Communication du Bureau

Concernant les dernières votations du 9 juin 2024, le Président communique les chiffres et résultats de la commune de Bursins :

- 258 votants, soit 52,3% des électeurs de la commune.

Résultats des votations :

- Objet sur l'initiative d'allègement des primes : oui à 56%
- Objet sur l'initiative pour un frein aux coûts : non à 76%
- Objet sur la liberté et l'intégralité physique : non à 85%
- Objet sur la modification de la loi sur l'énergie : oui à 74%

Il rappelle les dates des prochaines séances du Conseil Communal :

- Mardi 5 novembre 2024 19h30
- Mardi 10 décembre 2024 19h00, suivi d'un apéritif et du traditionnel repas de fin d'année.

19. Divers et propositions individuelles

Mme Jasmine Jemora demande quels sont les avancements concernant le projet de crèche.

Mme la Municipale Page informe qu'EnJeu a fait un recensement auprès des communes. La commune de Bursins a été retenue pour une crèche de 44 places. Un préavis sera déposé au Conseil intercommunal d'EnJeu pour une étude de faisabilité sur les différents sites retenus.

Elle informe par ailleurs que la crèche de Luins devrait ouvrir en octobre 2024.

M le Syndic précise qu'on ne sait pas encore si ce sera EnJeu ou la commune qui financera le projet.

Mme Jemora informe par ailleurs qu'il y a eu un feu d'artifice vers le terrain de foot après minuit. Elle demande si la Municipalité était au courant et s'il s'agit d'un événement qui pourrait être récurrent dans cette zone du village.

M. le Syndic précise que ce feu d'artifice était fait de manière spontanée et qu'il s'agit d'un cas tout à fait exceptionnel. Il souligne que tout feu d'artifice doit faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Municipalité.

M. Nicolas Gunther informe qu'une note a été publiée le 12 décembre 2023 sur le site du SIDERE concernant la qualité de l'eau. Il demande s'il y aura des informations complémentaires et s'il y aura des mesures d'assainissement.

M. le Municipal Mondoux n'est pas au courant d'un problème avec la qualité de l'eau. Il précise qu'il y a eu un problème à Allamans mais que le site a été fermé. Il n'y a actuellement aucun problème dans le lac ni dans les sources.

Concernant le projet de péréquation adopté par le Grand Conseil le 4 juin 2024, M. Gunther demande quel sera l'impact sur les finances de la commune.

M. le Syndic informe que ça ne va pas changer grand chose pour Bursins mais qu'il devrait y avoir une légère amélioration pour la commune.

Mme Gavin demande s'il est prévu d'avoir des bornes de recharge électriques dans la commune. Elle informe par ailleurs qu'il existe un système de recharge sur des lampadaires.

Mme la Municipale Hauswirth remarque qu'il y a effectivement eu beaucoup de demandes. La commune a fait des appels d'offres auprès de 3 prestataires et elle est en attente de devis. L'idée serait d'offrir ce service à proximité des commerces et de l'auberge et d'utiliser 2 places à côté de la borne électrique de la Romande Energie.

Concernant les travaux en cours dans le village, Mme Gavin demande si les délais seront tenus.

M. le Syndic informe que c'est le cas. Il précise que du 1^{er} au 19 juillet la route du village sera fermée, ce qui pourrait générer des inconvénients.

Concernant la déviation qui a été mise en place, M. Patrick Suire demande s'il y aurait une possibilité de mettre un panneau de limitation de vitesse (50 ou 60km/h).

M. le Syndic va regarder ce qui pourrait être fait.

Concernant les places de parking avec borne électrique, Mme Dorothee Prod'hom attire l'attention sur le fait qu'il y a peu de places devant les commerces et s'inquiète que les voitures restent plus longtemps que nécessaire sur ces places.

Mme Hauswirth va regarder s'il s'agit de recharge rapide et comment gérer le temps autorisé à rester sur ces places.

Concernant les 3 demandes d'offres faites pour les 3 bâtiments, Mme Guisolan demande s'il serait possible d'utiliser les panneaux photovoltaïques pour les bornes de recharge.

M. le Municipal Mondoux informe qu'il s'agit d'une option mais il n'est pas certain que ça pourra fonctionner avec le photovoltaïque. Il souligne par ailleurs qu'afin d'éviter les voitures-ventouses il faudra limiter le temps de parking et revoir le système de stationnement.

Mme Prod'hom constate qu'il y a la fibre optique sur la place du Soleil. Elle demande pourquoi la fibre n'a pas été installée plus loin dans le village et si une étude sera faite.

M. le Syndic informe qu'il y a le réseau SEFA à Bursins.

Mme Agnès Chiovini précise que la fibre optique à Bursins est prévue pour 2028, voire 2030, selon le planning de Swisscom.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h20 et propose de partager le verre de l'amitié. Il remercie l'Auberge du Soleil pour la petite agape.

Bursins, le 28 juin 2024

Le Président

La Secrétaire

Note : Pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.